



www.packagingvalley.com

infos@packagingvalley.com

Infopack

**EMPREINTE CARBONE / EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE /
BILAN CARBONE TM / BONUS MALUS / QUOTAS DE CO2**

ANTICIPER LES OBLIGATIONS POUR EN TIRER LES BÉNÉFICES.....

Le Grenelle de l'environnement poursuit l'objectif des accords de Kyoto qui engagent la France à réduire sa production de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2050 par un facteur 4. Il s'agit bien de diviser par quatre les émissions actuelles !

Si cet objectif ambitieux n'est pas impossible à atteindre, aux dires des spécialistes, il imposera cependant des efforts et des bouleversements importants dans nos organisations et dans nos mentalités.

L'élément fondamental de cette évolution repose sur la mesure de la production des GES. Il faut arriver à mesurer le résultat d'activités extrêmement diverses au travers d'un instrument fiable qui permet à la fois de comparer et de prévoir les variations en fonction de différents critères.

On ne peut méconnaître ce phénomène et son incidence importante sur l'entreprise et ses décisions stratégiques à venir. Il convient d'anticiper en s'interrogeant librement sur les impacts d'une telle évolution afin de transformer les contraintes en opportunités.

Pascal de Guglielmo

Président

2008
Décembre

n° 13

CONTEXTE

Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique, l'ADEME souhaite inciter un maximum d'acteurs à réduire leurs émissions de GES. Elle a choisi pour cela d'accompagner les entreprises, les administrations, les associations et les collectivités territoriales pour leur permettre d'établir un bilan quantifié des émissions de GES engendrées par leurs activités et de connaître leurs marges de manœuvre pour les diminuer à court et long terme.

Le descriptif du Bilan Carbone™ précise les objectifs et le contenu ainsi que les modalités de réalisation pour :

- la phase de diagnostic allant jusqu'à l'établissement de préconisations d'actions de réduction
- et/ou la phase d'accompagnement pour la mise en œuvre de certaines de ces préconisations.

L'enjeu de la réduction des GES est mondial. Il impose à chaque pays de s'engager activement dans l'action. C'est pourquoi la France et l'Europe mettent en place un plan d'actions et de sensibilisation qui passera par des contraintes législatives et réglementaires de plus en plus fortes.

Pour atteindre l'objectif fixé par Kyoto et stabiliser notre impact sur le réchauffement climatique, tous les acteurs publics et privés sont concernés, que ce soit par obligation ou par réaction citoyenne environnementale.

Ainsi, le projet de loi Grenelle 1 de l'environnement, qui fixe le cadre des mesures, prévoit par exemple d'imposer à chaque entreprises de plus de 500 personnes de réaliser son Bilan carbone, aux communes de plus de 50000 habitants d'établir un plan climat et que les constructions publiques devront, d'ici 2020 être à énergie positive.

C'est le Grenelle 2, dont l'avant projet vient d'être transmis au conseil d'état, qui actera les mesures au cours des sessions parlementaires de 2009. Nous assisterons probablement à l'extension des systèmes de bonus malus et à la généralisation de l'étiquetage environnemental qui indiquera le bilan carbone™ des produits.

Quand à l'Europe, elle prévoit d'étendre le système d'échange de quotas de CO2, qui s'applique déjà à plus de 11000 entreprises et qui a abouti en janvier 2005 à la création d'une véritable bourse d'échange appelée Pownext Carbon

QU'EST-CE QUE LE BILAN CARBONE ?

Le Bilan carbone est une méthodologie proposée par l'ADEME, destinée à comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre induites par l'activité d'une entreprise, d'une collectivité ou d'un territoire.

Il s'agit en fait d'évaluer les émissions associées directement ou indirectement aux activités de l'entreprise dans son mode d'organisation actuel, qu'elles aient lieu dans ses locaux, ailleurs chez ses fournisseurs ou par ses clients, et qu'elles soient donc émises en amont, pendant ou en aval de ces activités.

Les objectifs Bilan Carbone™ sont donc :

- d'aboutir à une évaluation des émissions de GES générées par toutes les activités de l'entreprise, pour évaluer son impact en matière d'effet de serre ;
- de hiérarchiser le poids de ces émissions en fonction des activités et des sources ;
- d'apprécier la dépendance des activités de l'entreprise à la consommation des énergies fossiles, principales sources d'émissions, et d'en déduire sa fragilité dans un contexte de réduction des réserves d'hydrocarbures
- de proposer des pistes d'orientations stratégiques conçues pour nourrir un plan d'actions à court et moyen terme, pour réduire ces émissions, mais aussi diminuer la vulnérabilité économique de l'entreprise auditée.

La mise en œuvre d'un Bilan Carbone™ est donc conçue pour engager une démarche proactive de réduction des émissions de GES et des consommations énergétiques.

DESCRIPTIF DE LA MÉTHODE BILAN CARBONE ET ACCOMPAGNEMENT

La réalisation du Bilan Carbone passe par une première étape de diagnostic, qui consiste à :

- Définir le champ de l'investigation et du périmètre de l'étude avec le chef d'entreprise
- Sensibiliser les intervenants pour favoriser l'appropriation des enjeux ;
- Collecter des données et lister les postes émetteurs en partant d'une approche la plus globale possible ;
- Evaluer leurs émissions respectives ;
- Proposer des pistes de réduction de ces émissions ;
- Donner au chef d'entreprise les moyens d'appréciation de ces propositions.

Cette action sera mise en cohérence avec une éventuelle démarche environnementale ou un diagnostic de la performance énergétique.

Le diagnostic effet de serre peut, le cas échéant, être suivi d'une phase d'accompagnement destinée à appuyer le chef d'entreprise à mettre en œuvre une ou plusieurs préconisations formulées.

Afin de réduire les coûts financiers et humains de cette démarche, l'entreprise peut faire appel à un prestataire agréé et bénéficier au travers d'un dispositif d'aide mis en place par l'ADEME d'un financement pouvant représenter jusqu'à 50 % de l'investissement

ATTENDRE OU ANTICIPER ?

Au delà de la sensibilité écologique de l'entreprise et de l'impact positif sur son personnel et son environnement sociétal, les motivations pour justifier la réalisation de son bilan carbone sont diverses.

Qu'il s'agisse de l'aspect législatif, de l'apparition de taxes nouvelles, de l'augmentation à venir des coûts des énergies fossiles, de l'intégration dans une démarche environnementale certifiée ou non ou bien de la demande du consommateur final, faut-il attendre ou anticiper ?

C'est une question que se posent beaucoup d'entreprises face à ce qu'elles considèrent souvent comme une contrainte supplémentaire, tant au point de vue économique qu'en terme de charge de travail.

Pour y répondre, chaque entreprise doit s'interroger sur les avantages et les inconvénients d'une telle démarche, sur la façon la mieux adaptée pour elle d'aborder ce sujet et de trouver une réponse appropriée.

Formation, sensibilisation des équipes, démarche par services, par postes, par produits, stratégie de communication, conquête de nouveaux marchés, les motivations et les approches sont variées.

La région Champagne -Ardenne vient de publier son plan climat, il est désormais disponible sur son site.

www.cr-champagne-ardenne.fr

Consultez sur le site de l'ADEME les informations concernant le Bilan carbone™

www.ademe.fr/bilan-carbone

RÉDUIRE LE CO2 DANS LES ENTREPRISES.

La Chambre régionale de commerce et D'industrie de Champagne-Ardenne, en partenariat avec la DIRE, l'Ademe et le Conseil régional, lance un nouveau programme pour les entreprises de la région, afin de les aider à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

L'opération collective mise en place pour les PME comporte deux modules : le bilan carbone et les plans de déplacements entreprise, les PDE, avec appuis technique et financier.

Pour cette action, les PME champardennaises peuvent obtenir jusqu'à 70 % du financement dans la limite de 15 000 € pour les études relatives au bilan carbone et 75 000€ pour les PDE.

CONTACT: CRCI -Céline Saunier - tél 03 26 69 33 54

E-MAIL: bilancarbone@champagne-ardenne.cci.fr

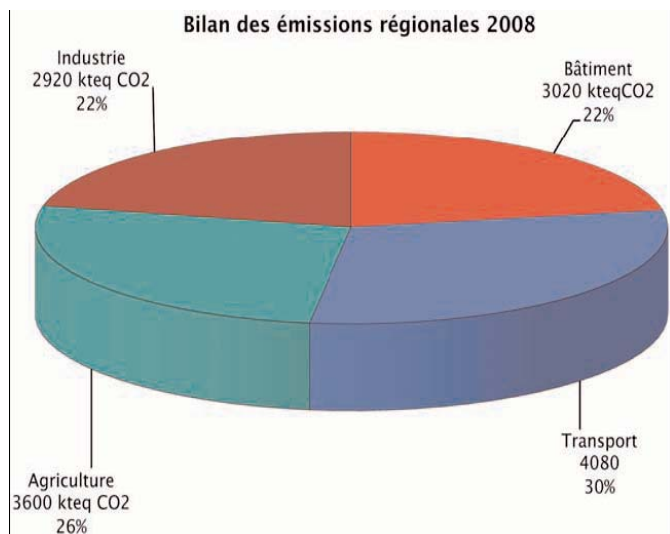
Quelques chiffres :

La France c'est engagée à réduire de 3 % par an ses émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2020.

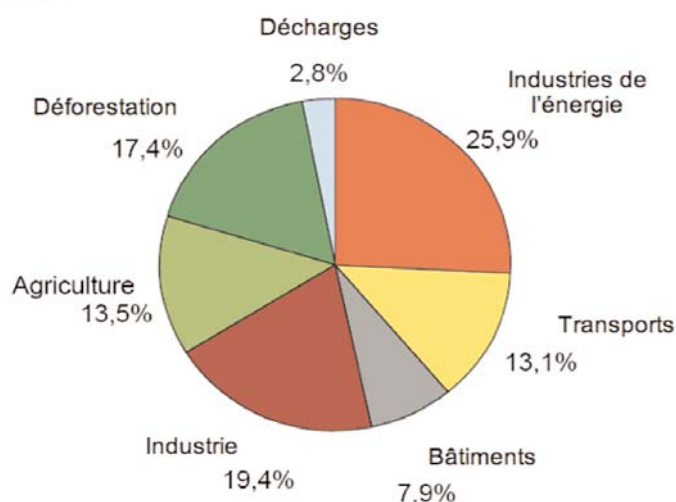
En 2050 la production totale par habitant sera limitée à 2 tonnes d'équivalent CO2, soit l'équivalent de 10 000 km avec un véhicule actuel de moyenne gamme

La contribution de la région Champagne -Ardenne à la production de GES est de 13,6 millions de tonnes équivalent CO2 soit environ 10 teqCO2 par habitant et par an.

SOURCE PLAN CLIMAT RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE



RÉPARTITION DES GES PAR SECTEUR EN 2004 AU NIVEAU MONDIAL



LISTE DES PRINCIPAUX GAZ À EFFET DE SERRE

Gaz	Origine
H ₂ O – Vapeur d'eau	Évaporation
CO ₂ – Gaz carbonique	Combustion Pétrole, Charbon, Gaz
CH ₄ – Méthane; Gaz Naturel	Décomposition anaérobie des molécules organiques (Bovins, rizières, décharges...) ou pyrolyse des composés organiques (exploitation des combustibles fossiles, feux)
N ₂ O – Protoxyde d'azote	Engrais azotés - industrie chimique
HFC – PFC – SF ₆	Gaz réfrigérants
Hydrocarbures Fluorés (CFC...)	Procédés industriels divers (expansion des mousses plastique, composants électroniques, appareillage HT, électrolyse de l'alumine...)
O ₃ – Ozone	Pas d'émissions directe - photoréaction CH ₄ et NO _x

Remerciements à DC Consultants

Depuis 1986, le cabinet DC Consultants est spécialisé dans le Management des Organisations et des Compétences. DC Consultants agit auprès des équipes dirigeantes pour accompagner leurs projets d'organisation et a conduit un grand nombre de démarches qualité.

Depuis quelques années, la compétence de DC Consultants s'est étendue à la mise en conformité des systèmes de management Environnement et Sécurité avec les normes correspondantes ISO 14001 et OHSAS 18001 ou autres plus spécifiques. Enfin l'énergie représentant un potentiel important d'économies pour les entreprises soucieuses de leurs impacts environnementaux, avec le diagnostic énergétique et le bilan carbone, DC Consultants propose des solutions et des axes d'améliorations futures.

DC Consultants est à votre disposition pour étudier vos besoins et vous proposer des solutions correspondants à vos attentes.

DC Consultants - 35 rue Paul Dubois - 10000 Troyes - Mail : dcarabel@dc-consultants.fr - Tél : 03.25.42.91.39